



Doc. 14574
28 juin 2018

Les mariages forcés en Europe

Amendement¹ n° 9

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, paragraphe 7.5.1., après les mots «les auteurs de ces infractions», insérer les mots suivants:

«et les personnes qui les aident, en sont les complices ou tentent de les commettre».

1. 2018 - Troisième partie de session

